

## MACS INITIATIVES ET L'INTERCOMMUNALITE

### QUID MACS INITIATIVES ?

Nous sommes une association loi 1901, déclarée à la Sous Préfecture de DAX, Journal Officiel du 23 juin 2007. Cette association a été créée par un groupe de citoyens et citoyennes contribuables habitant les communes composant le territoire de MACS.

L'objectif de cette association est « **la défense des intérêts des habitants des communes de MACS** » par :

L'information

La concertation avec les élus des communes et les délégués de l'intercommunalité afin de les aider à remplir au mieux leur mission

L'analyse de leurs décisions et l'appréciation de celles-ci au vu des conséquences fiscales

Le regroupement et la coordination des initiatives citoyennes

### LES FAITS AUJOURD'HUI !!!

Il faut tout d'abord se souvenir que l'intercommunalité a toujours été présentée comme un facteur d'économie fiscale du fait de la mutualisation des services dispersés dans les communes. Mais cette affirmation s'avère fautive; en effet, même en sachant que les impositions dépendant des valeurs locatives sont difficiles à comparer et que l'incidence du coût des ordures ménagères accroît les écarts, on peut retenir le cas d'une Commune: par exemple Bénèze Maremne, on y constate, entre octobre 2002 et octobre 2007, que la taxe d'habitation plus la taxe foncière ont augmenté de 30,58% ! où se trouvent les baisses d'impôts promises grâce à l'intercommunalité !!!

Quant aux retraites elles n'ont augmenté que de 8.54% pour la même période.....

Les raisons de ces augmentations sont à rechercher dans une mauvaise gestion de l'intercommunalité. Les délégués gestionnaires sont non responsables devant les électeurs car non élus directement au suffrage universel. Prenons quelques exemples.

**1° AIGUEBLUE**, projet pharaonique dont le coût d'investissement ne semble pas très défini et dont on ne trouve pas trace sur le site de MACS. Pourquoi cette information n'est-elle pas divulguée aux contribuables ? Car c'est bien le contribuable qui paie et non MACS.

Quant au coût d'exploitation de ce projet il ne semble pas prévu. En effet dans le procès verbal de la séance du conseil communautaire du 25 juin 2007 on peut relever la brillante intervention de Monsieur Delpuech, Maire de Labenne, « ... il **regrette** d'autre part **l'absence** au dossier de diverses hypothèses de **comptes d'exploitation prévisionnels** permettant à l'assemblée d'appréhender le montant du **déficit que la communauté devra prendre en charge** si par cas elle opte pour une gestion déléguée et propose de lancer concomitamment une étude sur la mise en place d'une régie avec divers scénarios d'exploitation afin d'en comparer les résultats avec ceux d'une gestion déléguée ; », un autre délégué complète l'intervention de Monsieur Delpuech : « Monsieur Sylvain Oxaran, Adjoint au Maire de Labenne, s'interroge sur le bien fondé de lancer une consultation sur la mise en place d'une gestion déléguée **sans avoir**

**connaissance au préalable du déficit** que ce mode de gestion sera susceptible de générer et son impact sur les finances communautaires »

Cet absence de prévisions démontre l'incompétence des responsables. Ils s'en moquent...  
**Les contribuables paieront.**

## **2° PANNEAUX LUMINEUX**

Vous avez pu remarquer que dans nos villages des panneaux lumineux, inutiles et dangereux, sont apparus. A quoi servent ils car on ne peut les lire en passant en voiture même en roulant à 50 Km/h.

Indépendamment du problème de respect du Code de la route pour certains d'entre eux, si l'on s'intéresse à leur investissement on estime le coût moyen de ces panneaux à 2500 € (on ne trouve pas le prix de cet investissement sur le site de MACS) cela nous revient à 2500 € x2x23communes soit 115 000 € !!! Suivront les contrats d'entretien et de fonctionnement.  
Amusons nous

**Les contribuables paieront**

## **3° PERSONNEL DE MACS**

Y a t-il des Communes où les effectifs ont diminué depuis la création de l'intercommunalité?... pendant ce temps MACS a embauché 40 salariés auxquels s'ajoutent 130 agent sociaux plus 24 pour le service mandataire....le site de MACS nous donne ses informations sur les effectifs, quelle masse salariale cela représente nous ne le savons pas, mais peu importe...

**Les contribuables paieront**

## **4° LES ORDURES MENAGERES :**

Comment se fait-il que MACS toujours à l'avant de l'innovation n'ait même pas su suivre le mouvement général et se soit contentée de se faire transférer une septième compétence avec le ramassage et le traitement des ordures ménagères, sous traitées au SITCOM, et budgétisées! Le Grenelle de l'environnement vient de rappeler avec éclat que la priorité résidait dans la responsabilisation des citoyens consommateurs en les amenant à produire moins de déchets qui seront facturés individuellement au poids.

Mais malheureusement il n' y a pas que MACS !!! on retrouve la même inconsistance dans les décisions d'autre Communautés de Communes du département, (relevées sur 3 jours dans SUD Ouest), et où apparaissent les mêmes dérives, exemples :

## **5° LA CULTURE**

### **MARSAN.**

*« Le pôle culturel sera livré en 2008. Aura-t-il les moyens de ses ambitions ?  
Tout dépendra du budget de fonctionnement que voteront les élus »*

## **La clé du pôle culturel**

Ce sera à n'en pas douter un très bel outil. Le navire amiral de la culture dans le département. Le pôle culturel du Marsan sort de terre dans le centre-ville de Saint-Pierre-du-Mont. Un investissement de près de 12 millions d'euros, dont on ne sait pas exactement ce que l'on va faire et évidemment dont on ignore le coût de fonctionnement.

Jean-Pierre Jullian, Vice Président de la Communauté de Communes, Maire de St Pierre du Mont, parle de 750 000 € par an et de huit personnes. C'est à l'évidence une hypothèse basse, qui correspond à minima aux trois premières années qualifiées de « période de conduite »

Partant du principe que si la culture n'a pas de prix, elle a bel et bien un coût.

## **Les contribuables paieront**

### **6° COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES GRANDS LACS.**

*Elle décide d'attribuer un fonds de concours pour le projet au choix de chacune de ses communes*

## **Les communes solidaires**

La Communauté de communes participera au financement des grands projets de pôle culturel pour Parentis en Born

Ce principe de fonds de concours, suggéré par Paul Grimberg, conseiller général et Maire de Parentis, a été accepté à l'unanimité par le conseil communautaire lors de sa séance du jeudi 11 octobre

Le montant pour chaque commune est calculé avec une part fixe (175 000 € par commune) et une part proportionnelle au nombre d'habitants de la commune. Ces fonds de concours peuvent être **attribués sans que leur objet corresponde à des compétences** de la Communauté de Communes, pourvu qu'ils soient votés à la majorité du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

**Survivre aux élections.** Le pôle culturel de Parentis, dont le coût total est estimé à 3,1 millions € recevra 350 000 € du fonds de concours (175 000 € en 2007 et autant en 2008), Les élus actuels souhaitent vivement que ce principe de fonds de concours survive aux élections municipales de mars 2008 qui entraîneront sûrement des modifications dans la composition du conseil communautaire.

Pascal Valette, 6e vice-président de la Communauté de communes, « se félicite de l'excellent esprit communautaire qui a régné dans les discussions sur les fonds de concours, notamment de la part des élus de Biscarrosse »

**7 ° DAX :** même à Dax Monsieur Patrick Pelletier, deuxième adjoint au Maire, jette l'éponge et décide de ne pas reprendre son mandat :

« .....avec encore plus de regrets, car la politique communautaire reste, à ses yeux, le levier le plus porteur. Le plus prometteur. « Mais, regrette-t-il, j'ai l'impression d'y perdre mon temps. » Exemple : « J'attends toujours qu'on avance sur une liaison rapide vers Peyrehorade et St Geours. **Pour moi l'agglomération, c'est une mutualisation des services.** Mais là, on recrée des structures, on reprend un directeur général des services, alors qu'il y

en a deux à la Ville de Dax. On rachète des tracteurs, mais il y en a à Dax. Je suis déçu que certains maires de petites communes n'aient pas compris ».....

Ces **extraits** trouvés au hasard dans « Sud Ouest » ont pour objet de montrer que notre communauté MACS n'est pas la seule à dépenser sans compter puisque les délégués ne sont pas responsables devant les contribuables électeurs.

Ces dépenses inconsidérées effectuées par les communauté de communes démontrent que le système est mauvais et pervers puisque des délégués NON ELUS peuvent lever l'impôt et dépenser leur fortune comme bon leur semble...

### **Les contribuables paieront**

Dans un pays surendetté qui transfère de plus en plus ses charges sur le Collectivités locales, avec un taux important de personnes aux limites du seuil de pauvreté, il y aurait bien d'autres utilisations de cette manne volée aux contribuables. Peut être qu'un jour les responsables de cette gabegie devront rendre des comptes devant les électeurs...l'avenir nous le dira.

En attendant, pensons aux élections municipales et demandons des garanties sur ces problèmes aux équipes qui solliciteront nos suffrages.